

**Vous en avez peut-être dans vos classes sans le savoir ? !
Qui ?**

Des enfants de familles sans papiers.

- Certaines familles vivent et travaillent parmi nous depuis longtemps, maintenues dans l'illégalité par les lenteurs et les erreurs de l'administration ;
- D'autres ont fui la guerre, les sévices, la famine...
- Beaucoup d'enfants voient leurs parents humiliés, séparés, emprisonnés sans délit, par un acharnement inhumain.
- Tous vivent dans l'angoisse et la précarité, empêchés de vivre une vie normale d'enfants.

Peut-être n'osent-ils pas vous en parler ?

Avez-vous réfléchi, en équipe éducative, aux formes de votre mission auprès d'eux ?

Connaissez-vous vos droits et devoirs face à d'éventuelles interventions policières ?

Contactez RESF 06 qui vous conseillera.

Citoyen-nes, enseignants, parents, voulant défendre une démocratie respectueuse des Droits de l'Homme, nous avons décidé de prendre ces enfants sous notre protection.



informations :

<http://www.educationsansfrontieres.org/>

pour vous joindre à nous :

Resf06@gmail.com

En cas d'urgence :

06 03 51 28 32

T.svp

**Vous en avez peut-être dans vos classes sans le savoir ? !
Qui ?**

Des enfants de familles sans papiers.

- Certaines familles vivent et travaillent parmi nous depuis longtemps, maintenues dans l'illégalité par les lenteurs et les erreurs de l'administration ;
- D'autres ont fui la guerre, les sévices, la famine...
- Beaucoup d'enfants voient leurs parents humiliés, séparés, emprisonnés sans délit, par un acharnement inhumain.
- Tous vivent dans l'angoisse et la précarité, empêchés de vivre une vie normale d'enfants.

Peut-être n'osent-ils pas vous en parler ?

Avez-vous réfléchi, en équipe éducative, aux formes de votre mission auprès d'eux ?

Connaissez-vous vos droits et devoirs face à d'éventuelles interventions policières ?

Contactez RESF 06 qui vous conseillera.

Citoyen-nes, enseignants, parents, voulant défendre une démocratie respectueuse des Droits de l'Homme, nous avons décidé de prendre ces enfants sous notre protection.



informations :

<http://www.educationsansfrontieres.org/>

pour vous joindre à nous :

Resf06@gmail.com

En cas d'urgence :

06 03 51 28 32

T.svp

Les conditions du traumatisme sont réunies : multiplication des suicides... lycéens et collégiens arrêtés dans leur classe... enfants sortis du centre de loisirs, placés en rétention avec leur famille... (242 enfants ont été placés en centre de rétention en 2007).

Comment des élèves d'une classe pourraient-ils élaborer psychologiquement sans problème le fait qu'un de leurs camarades soit menacé d'être expulsé ou obligé de se cacher en raison du seul délit d'exister ?

Comment pourraient-ils admettre de telles agressions en provenance d'une institution qui doit théoriquement protéger – la police – dans un lieu sanctuarisé – l'école ?

Miguel Benasayag

« La chasse à l'enfant » - extraits -

Les conditions du traumatisme sont réunies : multiplication des suicides... lycéens et collégiens arrêtés dans leur classe... enfants sortis du centre de loisirs, placés en rétention avec leur famille... (242 enfants ont été placés en centre de rétention en 2007).

Comment des élèves d'une classe pourraient-ils élaborer psychologiquement sans problème le fait qu'un de leurs camarades soit menacé d'être expulsé ou obligé de se cacher en raison du seul délit d'exister ?

Comment pourraient-ils admettre de telles agressions en provenance d'une institution qui doit théoriquement protéger – la police – dans un lieu sanctuarisé – l'école ?

Miguel Benasayag

« La chasse à l'enfant » - extraits -

***« Dans toutes les décisions
qui concernent les enfants,
qu'elles soient le fait des institutions
de protection sociale, des tribunaux,
des autorités administratives
ou des organes législatifs,
l'intérêt supérieur de l'enfant
doit être une considération primordiale »***

article 3-1 de la Convention des Droits de l'Enfant
T.svp

***« Dans toutes les décisions
qui concernent les enfants,
qu'elles soient le fait des institutions
de protection sociale, des tribunaux,
des autorités administratives
ou des organes législatifs,
l'intérêt supérieur de l'enfant
doit être une considération primordiale »***

article 3-1 de la Convention des Droits de l'Enfant
T.svp